

Objet : Erratum à la circulaire n° 4001. Désignation dans des emplois vacants ou disponibles d'administrateur.

Réseaux : Communauté française.

Niveaux et services : Tous niveaux

Période : 2012

- Aux Chefs des établissements de l'enseignement de plein exercice organisé par la Communauté française ;
- Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Communauté française ;
- Aux Administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécialisé de la Communauté française ;
- Aux directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air ;
- Au directeur du Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Communauté française ;
- Au directeur du Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Communauté française ;
- Aux organisations syndicales.

<u>Circulaire</u>	Informative		
<u>Emetteur</u>	Administration	A.G.P.E.	
<u>Destinataire</u>	Tous niveaux	Réseau organisé par la Communauté française	
<u>Contact</u>			
<u>Document à renvoyer</u>			
<u>Date limite d'envoi</u>			
<u>Objet</u>	Désignation dans des emplois vacants ou disponibles – Erratum à la circulaire n° 4001.		

Renvoi (s) :

Nombre de pages :

- annexes : 0

Mots clés : Appel – Administrateurs - Erratum

Objet : Désignation dans des emplois vacants ou disponibles d'administrateur dans l'enseignement organisé par la Communauté française. Erratum.

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, un erratum à la circulaire n° 4001.

Puis-je vous demander de bien vouloir diffuser ces informations auprès des membres de votre équipe éducative concernés, en ce compris, les membres du personnel momentanément éloignés du service.

D'avance, je vous remercie pour votre collaboration.

Christian NOIRET,

Directeur général adjoint.

Erratum à la circulaire n° 4001

L'emploi d'administrateur à l'Internat Autonome de la Communauté française « Château de Ville » à Ferrières (code 009) n'est pas un emploi vacant comme indiqué dans la circulaire n° 4001 mais un emploi disponible.

J'invite dès lors les membres du personnel intéressés à introduire une demande de désignation dans cet emploi au moyen des annexes 4 ou 6 de la circulaire n° 4001.